

E X T R A I T  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
l'an deux mille six  
Le: Trente et un Mars  
Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPSAC  
dûment convoqué, s'est réuni en session  
ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de  
Monsieur CHALARD Jean-Pierre, Maire.

Nombre  
de Conseillers: 15

En exercice: 13

Présents: 11

Votants: 11

Date de convocation du Conseil Municipal: 21/03/06

**PRESENTS:**

MM. CHALARD, BAUDRIER, DESCUBES, LEGENTIL, FREDON,  
PAULIOUT, DESMERY, GUILLOU, Mme CHABROL, Mme  
DUPUY, Mme AUPETIT

**EXCUSES:** DEBORD, LACAUD

M. DESCUBES Yves a été élu secrétaire de séance.

**OBJET: Tarif Columbarium**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que  
la mise en place du columbarium est terminée, en  
conséquence, il convient de fixer un règlement  
ainsi que les tarifs applicables à compter du  
**1er Avril 2006**.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal  
établi le règlement du columbarium, ainsi que les  
tarifs comme suit:

Concession de 30 ans	560 euros
Concession de 15 ans	330 euros
Taxe municipale de dépôt ou d'enlèvement 'une urne cinéraire	24 euros

Monsieur le Maire indique que le règlement du  
columbarium étant établi, de même que le tarif des  
concessions, il y a lieu de nommer un préposé  
assermenté pour l'ouverture et le dépôt des urnes  
funéraires dans les cases du columbarium et pour  
assister de façon officielle le cas échéant à la  
dispersion des cendres dans le jardin du souvenir.  
Il propose de confier l'habilitation à l'ensemble  
du personnel technique.

Le Conseil Municipal , après délibération ,  
**ACCEPTÉ** la proposition et **CHARGE** le Maire d'établir  
les documents nécessaires à ces habilitations.

Ainsi dit et délibéré les jour, mois et an que  
dessus.

En Mairie le 03 Avril 2006

Le Maire

*Certifiée exécutoire*

le:

Reçu en S/Préfecture

le:

Publié ou notifié



REÇU à la SOUS-PRÉFECTURE  
de ROCHECHOUART

Le - 6 AVR. 2006

